

Rapport d'étape de 2024-2025 sur les progrès réalisés en lien avec le Plan sur l'accessibilité 2024-2027

Coopérative de solidarité radio communautaire Nicolet-Yamaska-Bécancour

Renseignements généraux

Introduction

La Coopérative de solidarité radio communautaire Nicolet-Yamaska-Bécancour (la Coopérative), qui opère la station de radio VIA 90.5 (lettres d'appel CKBN-FM), est assujettie à la loi et aux règlements suivants :

- *Loi canadienne sur l'accessibilité (la Loi)*
- *Règlement canadien sur l'accessibilité*
- *Règlement concernant les exigences en matière de rapports sur l'accessibilité* du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Ce Rapport d'étape (le Rapport), qui a été élaboré conformément aux directives énoncées dans ces textes, vient faire l'état des progrès réalisés au cours de la dernière année, des consultations menées, des rétroactions obtenues et des prochaines étapes prévues afin d'atteindre les objectifs fixés dans le Plan sur l'accessibilité (le Plan) adopté par la Coopérative en 2024.

L'état d'avancement des actions énoncées dans le Plan pour la période 2024-2027 est disponible en annexe.

Engagements en faveur de l'accessibilité

La lutte contre toute forme de discrimination, notamment celles visant des personnes en situation de handicap, est au cœur des valeurs de la Coopérative. L'organisation adhère pleinement aux principes énoncés à l'article 6 de la Loi afin d'offrir, quels que soient les handicaps de ces personnes :

- Le droit d'être traité avec dignité
- Le droit à l'égalité des chances d'épanouissement
- Le droit à un accès exempt d'obstacles et à une participation pleine et égale dans la société
- Le droit à l'autonomie décisionnelle, avec ou sans aide
- La prise en compte des handicaps ainsi que des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de marginalisation dans l'élaboration des politiques, programmes, services et structures
- La participation des personnes en situation de handicap à l'élaboration et la conception de ces politiques, programmes, services et structures

- L'atteinte du niveau d'accessibilité le plus élevé pour les personnes en situation de handicap par l'élaboration et la révision régulière de normes d'accessibilité

Hyperlien vers les documents liés à l'accessibilité

Le Plan de la Coopérative, les détails du Processus de rétroaction et les Rapports d'étape sont accessibles sur le web au www.via905.fm/accessibilite. Il est aussi possible d'accéder à cette page par la version courte du nom de domaine au www.via.fm/accessibilite. Un lien est affiché au bas de la page d'accueil (sous l'expression « Politique d'accessibilité ») afin d'accéder à cette page.

Les explications données sur cette page web le sont dans un langage simplifié accessible au plus grand nombre de personnes. La page web est conforme au niveau AA de la norme WCAG 2.1.

Formats substitués

Ce Rapport peut être demandé dans un autre format, tels que sur support papier, en gros caractères, en braille, sur support audio ou sur un support électronique compatible avec les technologies d'adaptation. Les demandes pour recevoir le Rapport dans un autre format doivent être acheminées au Responsable de l'accessibilité.

Personne désignée et coordonnées

La personne désignée comme Responsable de l'accessibilité est Louis-Martin McArdle, directeur général de la Coopérative.

Numéro de téléphone : 819-294-2526 poste 299

Courriel : accessibilite@via905.fm

Adresse postale : 4300, avenue Arseneault, Bécancour (Québec), G9H 1V8

Tout commentaire ou question liée à l'accessibilité, notamment le contenu des Rapports d'étape, peut être soumis au Responsable de l'accessibilité.

Les communications peuvent être laissées de façon anonyme par la poste ou par téléphone. Pour la communication par courriel, comme le commentaire sera reçu d'une adresse précise, l'anonymat ne peut être garanti.

Les commentaires anonymes seront considérés de la même façon que les autres commentaires.

Rétroaction

Depuis le printemps 2023, la Coopérative met à la disposition de ses employés, auditeurs et toute personne qui utilise ses services ou ses installations une façon de transmettre des commentaires sur :

- la façon dont elle met en œuvre son Plan d'accessibilité initial et les plans d'accessibilité subséquents
- les obstacles rencontrés par les employés et toute personne qui utilise les services ou installations opérées par la Coopérative

- toute autre commentaire ou question liée à l’accessibilité, notamment le contenu des rapports d’étape

Comme il s’agit du premier bilan des rétroactions, le tableau ci-dessous présente le nombre de rétroactions obtenues pour la période du 21 mai 2023 au 30 mai 2025.

Moyen de communication	Nombre de rétroactions
Courriel	0
Téléphone	0
Courrier postal	0

Ce décompte exclus les courriels acheminés à l’adresse accessibilite@via905.fm ou les messages téléphoniques laissés sur la boîte vocale dédiée à la réception des rétroactions qui ne concernaient pas des sujets reliés à l’accessibilité.

Consultations

Durant la dernière année, la Coopérative a consulté un groupe.

Association des personnes handicapées de Nicolet-Yamaska

L’Association a pour mission d’améliorer la qualité de vie et de promouvoir la participation et l’inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle, physique ou un trouble du spectre de l’autisme. En parallèle, elle propose des analyses du niveau d’accessibilité des installations physiques d’organisations du secteur public, privé et communautaire.

En juin 2024, l’organisme a effectué une analyse et émis des recommandations à la Coopérative afin d’éliminer les obstacles présents au siège social qui peuvent gêner les personnes en situation de handicap. Les conclusions de cette analyse sont énoncées plus loin.

Domaines d’actions prioritaires

Les paragraphes suivants détaillent les actions réalisées durant la dernière année et l’état de la situation pour chacun des domaines d’actions prioritaires énoncés par la Loi et les Règlements.

Équité en matière d’emploi

Aucun salarié de la Coopérative ne s’est identifié comme étant une personne en situation de handicap. Cependant, les mesures d’adaptation présentées dans le Plan d’accessibilité demeurent disponibles et seront implantées de façon proactive par la Coopérative si un salarié le requiert.

Dans le cadre des processus de recrutement de salariés ou d’employés-étudiants effectués dans la dernière année, la Coopérative a systématiquement indiqué sur ses offres d’emploi la mention suivante :

VIA 90.5 souscrit aux principes d’équité en matière d’embauche et cette offre d’emploi s’adresse à tous.

La direction générale, qui est aussi le Responsable de l'accessibilité aux fins de l'application de la Loi et des Règlements, s'assure du respect des principes d'équité en embauche et d'absence de toute forme de discrimination, notamment pour les personnes en situation de handicap.

Environnement bâti

Dans son analyse de l'accessibilité du bâtiment, l'Association des personnes handicapées de Nicolet-Yamaska souligne la qualité des adaptations faites au bâtiment lors de son aménagement en 2019 :

« Tout d'abord, nous tenons à vous féliciter, car le bâtiment est en grande partie conforme aux normes. Par exemple, la majorité des tables et bureaux de travail ont une largeur de plus de 76 cm, ainsi qu'une hauteur et une profondeur adéquates de plus de 71 cm. De plus, vous disposez d'un studio qui peut être entièrement adapté pour un invité ou un employé à mobilité réduite. »

L'Association propose une série de modifications permettant d'assurer que l'édifice offre une accessibilité optimale.

- Remplacement de l'identification de l'espace de stationnement réservé aux personnes handicapées afin que le pictogramme utilisé soit conforme aux normes prévues dans le Guide sur l'accessibilité des bâtiments préparé par la Régie du bâtiment du Québec.
- Ajouter des garde-corps pour la rampe d'accès de la porte arrière.
- Ajouter des barres d'appui dans la salle de bain.
- Abaisser de 3 cm le miroir de la salle de bain.
- Abaisser de 4 cm le comptoir de l'entrée.
- Abaisser tous les interrupteurs de lumière et les panneaux de système d'alarme pour qu'ils soient fixés à une hauteur maximale de 120 cm.

Compte tenu du coût prohibitif et de l'ampleur des travaux requis pour se conformer à la dernière mesure proposée, celle-ci sera prise en considération lors de prochaines rénovations ou de travaux de réaménagement. Pour les autres mesures, un échéancier sera élaboré pour leur implantation.

Technologies de l'information et des communications

Aucune nouvelle technologie, système ou logiciel n'a fait l'objet d'une implantation durant la dernière année. La compatibilité avec les diverses technologies d'assistance pour la saisie de données a été maintenue pour les systèmes et logiciels utilisés par la Coopérative et déjà dotés de cette capacité.

Acquisition de biens et de services

La Coopérative a maintenu l'application de sa politique veillant à prévenir l'apparition de nouveaux obstacles dans le cadre de l'acquisition de biens ou de services.

Communications, notamment dans le cadre de l'acquisition, la conception et la prestation de biens, de programmes et de services

Durant la dernière année, la Coopérative a maintenu ses directives données à son personnel afin d'adapter ses communications à la condition des personnes en situation de handicap avec lesquels elle a à interagir.

Conception de programmes et de services

Contenus

La Coopérative a poursuivi ses diverses initiatives de longue date mettant en lumière les organismes qui offre des services aux personnes en situation de handicap et à leurs proches.

De plus, une nouvelle série de baladodiffusion portant sur le quotidien des personnes en situation de handicap a été produite par VIA 90.5 au printemps 2025. Intitulée « Handicaché », la série est animée par une jeune femme elle-même atteinte d'une condition handicapante. Chaque épisode présente une rencontre avec une personne neurodivergente ou en situation de handicap. On peut y entendre des échanges sur sa vie, les obstacles qu'elle a dû surmonter ou ses défis d'intégration. La diffusion de la vingtaine d'épisodes de la première saison débutera à l'été 2025 sur les plateformes numériques, puis ils feront l'objet d'une retransmission sur les ondes radiophoniques à partir de l'automne 2025.

Radiodiffusion

Les différents moyens technologiques permettant d'accéder au signal audio de la station de radio demeurent en place afin de faciliter l'écoute par les personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap visuel.

Plateformes numériques

Les modifications proposées au site web de la station (www.via905.fm) par l'Association éducative et récréative des aveugles dans son rapport de 2024 demeurent d'actualité. Il est prévu que ces lacunes soient corrigées lors de la prochaine refonte du site web qui est toujours planifiée, sous réserve de disponibilités de fonds, pour l'exercice financier 2026-2027.

Boutique en ligne

Aucun changement n'a été effectué au site web transactionnel exploité pour plusieurs stations de radio québécoises par la Coopérative (www.vosmoitiesprix.ca). Selon l'Association éducative et récréative des aveugles, le site propose un grand niveau d'accessibilité et une facilité de navigation pour les personnes ayant un handicap visuel.

L'implantation des chèques-cadeau numériques, plus accessibles pour les personnes ayant un handicap visuel grâce à leur compatibilité avec des technologies d'aide à la lecture, a débuté par une phase de test pour les offres proposées par un petit nombre de commerçants. L'implantation se poursuivra durant les prochains mois.

Jeux de hasard

Durant la dernière année, la Coopérative a gardé en place les diverses méthodes utilisées afin de rendre la participation au Grand Radio Bingo plus accessible pour les personnes ayant des difficultés auditives ou intellectuelles, des problèmes de mobilité ou de dextérité.

Aucune modification n'ayant été effectuée par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec au cadre réglementaire du bingo-média, il est toujours impossible d'offrir des méthodes alternatives permettant aux personnes avec un handicap visuel de jouer au Grand Radio Bingo.

Transports

La Coopérative n'exploite pas de services de transport.

Conditions et ordonnances en vertu de la Loi sur la radiodiffusion

La licence d'exploitation de la station CKBN-FM délivrée par le CRTC n'inclus pas de condition spécifique quant à l'identification et l'élimination des obstacles et la prévention de nouveaux obstacles.

De plus, la Coopérative n'a fait l'objet d'aucune ordonnance en vertu du paragraphe 9.4 de la Loi sur la radiodiffusion.

Prochaines étapes

La Coopérative publiera en 2026 un second rapport d'étape annuel décrivant les progrès réalisés. La première mise à jour du Plan sera publiée en 2027.

Date : 31 mai 2025

Document conforme au niveau AA de la norme WCAG 2.1.

Annexe
Actions proposées 2024-2027
Mise à jour 2024-2025

Principes énoncés à l'article 6 de la Loi	Actions	Échéancier	Avancement
Équité en matière d'emploi	Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap	En continu	En vigueur
	Adaptation de l'environnement de travail aux besoins d'un salarié en situation de handicap	Selon les besoins	En vigueur
Environnement bâti	Analyse de l'environnement physique afin d'identifier les obstacles et proposer des adaptations	2024-2025	Complété
	Déploiement de mesures d'adaptations physiques au siège social de la Coopérative	À long terme	En analyse
Technologies de l'information et des communications	Implantation de technologies d'adaptation et d'assistance pour les salariés en situation de handicap	Selon les besoins	En vigueur
Acquisition de biens et de services	Évaluation des obstacles actuels et potentiels dans le cadre de l'acquisition ou la réparation d'un bien, l'octroi ou le renouvellement d'un contrat de service	En continu	En vigueur
Communications	Sensibilisation des salariés à la nécessité d'adapter son style et son mode de communication à ses interlocuteurs en situation de handicap	En continu	En vigueur
Programmes et services (Contenus)	Sensibiliser les auditeurs à la réalité des personnes en situation de handicap	En continu	En vigueur
	Offrir du temps d'antenne à des organismes œuvrant auprès de personnes en situation de handicap	En continu	En vigueur
Programmes et services (Radiodiffusion)	Effectuer une veille des techniques de webdiffusion afin de s'assurer de la plus grande accessibilité possible	En continu	En vigueur
Programmes et services (Plateformes numériques)	Corriger un maximum de lacunes à l'accessibilité identifiées dans l'analyse du www.via905.fm	2024-2025	Reporté à la refonte prévue en 2026-2027
	S'assurer de l'accessibilité du www.via905.fm lors de sa refonte complète	2026-2027	À venir
	S'assurer de l'accessibilité de tout nouveau site web lancé par la Coopérative	Selon les besoins	En vigueur

	Corriger un maximum de lacunes à l'accessibilité identifiées dans l'analyse du www.vosmoitiesprix.ca	2024-2025	En cours
Programmes et services (Boutique en ligne)	Implanter un nouveau mode de production des chèques-cadeau plus accessible aux personnes ayant un handicap visuel	2024-2025	En phase de tests d'implantation
Programmes et services (Jeux de hasard)	Évaluer la possibilité de permettre l'usage de cartes numériques ou autres supports électroniques dans le cadre du Grand Radio Bingo	Si cela est autorisé par la RACJ*	Non autorisé par la RACJ

*RACJ : Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec